

## **Intervention de la délégation algérienne à la 4<sup>ième</sup> Assemblée des Etats parties à la Convention d'Ottawa**

A l'instar des délégations qui l'ont précédée, la délégation algérienne voudrait vous féliciter pour votre accession à la présidence de cette 4<sup>ième</sup> Assemblée des Etats parties à la Convention d'Ottawa.

Nous connaissons votre engagement personnel et celui de votre pays en faveur du processus d'Ottawa et sommes persuadés que sous votre présidence, nos travaux aboutiront à des résultats positifs. Cet intérêt que vous portez à la problématique des mines n'est qu'une facette de vos multiples activités dans le domaine du désarmement en général qui vous valent crédit et considération.

Ma délégation voudrait également saisir cette opportunité pour féliciter l'Ambassadeur Faessler de la Suisse pour sa nomination au poste de Secrétaire général de cette Assemblée et pour l'excellente manière avec laquelle il a assuré sa préparation.

Monsieur le Président,

Il y a quelques mois ma délégation annonçait que l'Algérie avait ratifié la Convention d'Ottawa et s'apprêtait à déposer les instruments de ratification auprès du Secrétariat Général des Nations Unies. Ceci a été accompli en date du 09 octobre 2001.

C'est pourquoi l'Algérie est, aujourd'hui, Etat partie à cet important document dont elle assume tous les engagements conventionnels.

Cette adhésion est l'aboutissement logique de notre attachement aux mesures de vérification des armements et de notre souscription aux principes du désarmement.

A cet égard, notre engagement en faveur de cette option s'est notamment manifesté dans les enceintes et fora appropriés des Nations Unies et constitue une constante de notre action politique internationale.

C'est dans cet esprit et fort de ces convictions que mon pays a suivi avec beaucoup d'intérêt le processus ayant abouti à l'adoption de la Convention d'Ottawa. Nous étions, dès le début, partie prenante à cette dynamique qui a été

sanctionnée par l'adoption d'un texte interdisant l'utilisation, la production, le transfert des mines anti personnel ainsi que leur destruction.

Monsieur le Président,

Il nous faut rappeler que la communauté internationale, dans sa quasi-totalité, a accueilli avec beaucoup de satisfaction cette convention qui interdit l'usage d'engins destructeurs qui causent la mort de milliers de personnes à travers le monde et rendent difficile l'exploitation et le développement économiques de régions entières.

L'adoption de la Convention d'Ottawa qui a été ratifiée par 126 pays jusqu'à présent, constitue un important jalon dans la voie d'un monde sans mine et ses dispositions notamment les mesures de transparence contenues dans l'Article 7 contribuent grandement à renforcer la confiance entre les pays voisins.

C'est pourquoi, l'universalisation de la Convention doit constituer pour nous, Etats parties, un objectif à atteindre.

En cela, le Comité sur le statut général de la Convention doit davantage développer sa réflexion sur les voies et moyens de nature à étendre la portée de ce texte. Ceci doit constituer une priorité pour nous.

Nous lançons, à ce propos, un appel aux pays producteurs de mines anti personnel pour qu'ils répondent aux attentes de la Communauté internationale et se joignent à nous.

*Monsieur le Président,*

Parler de la Convention d'Ottawa c'est évoquer le rôle joué par les ONG dans ce processus. Leur mobilisation et leur engagement en faveur d'un monde débarrassé des mines ont été déterminants.

Ces ONG regroupées au sein de la Campagne Internationale pour l'Interdiction des Mines anti personnel ne se sont pas seulement contentées d'accompagner le processus d'Ottawa mais continuent d'apporter leur expérience et leur précieuse contribution à nos travaux.

Il convient de relever que ces dernières années le travail des ONG a pris un essor considérable dans tous les domaines et particulièrement celui du désarmement. Elles ont pris conscience que la mobilisation de la société civile pouvait être d'un grand apport dans la réflexion sur les grands problèmes qui se posent à la société humaine et pouvait contribuer à la recherche de solutions appropriées.

C'est pourquoi nous devons nous réjouir de leur implication dans les questions liées au désarmement et les encourager vivement à s'y impliquer encore davantage.

Il est certain qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

L'objectif d'élimination des armes de destruction massive doit aussi faire l'objet d'une attention particulière afin de parvenir à des instruments juridiquement contraignants interdisant la production de telles armes.

*Monsieur le Président,*

La Convention d'Ottawa revêt d'autant plus d'importance pour nous que l'Algérie est particulièrement affectée par les mines anti personnel. Nous avons des mines qui datent de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. La puissance coloniale a aussi massivement utilisé des mines pour rendre impraticables les zones de passage et de transit.

Le nombre total de ces mines n'a pu être encore quantifié avec exactitude mais il est certain qu'il est très important.

Ces mines continuent de faire des victimes jusqu'à nos jours malgré les dispositions prises par les autorités algériennes pour identifier et interdire l'accès aux champs de mines.

Nous avons, en effet, dès l'indépendance, pris des mesures destinées à délimiter les zones affectées afin de protéger les populations.

Des campagnes de sensibilisation ont été menées et se poursuivent toujours pour mettre en garde les populations civiles sur le danger des mines.

S'agissant de l'assistance aux victimes, les structures du Ministère de la Santé prennent en charge, au niveau local et national, les personnes victimes de l'explosion de mines. Leur prise en charge sociale et économique fait partie du cadre global de l'action sociale gouvernementale. De plus, des ONG nationales et internationales ont apporté leur contribution en matière de fabrication de

prothèses. Cependant, ces moyens restent encore insuffisants et nous espérons développer un partenariat dans ce domaine avec toutes les parties intéressées.

Pour ce qui est des opérations de déminage, l'armée algérienne a entrepris, avec la collaboration de pays amis, des opérations en ce sens, dès le lendemain de l'indépendance. Il reste néanmoins et au vu de l'ampleur de la tâche et des moyens financiers et techniques requis, ces opérations n'ont pas encore permis une réhabilitation totale des régions affectées.

Sur ce point, nous espérons tirer avantage des dispositions de la Convention en matière de coopération ainsi que de l'expérience acquise par l'Unmas.

*Monsieur le Président,*

Depuis notre ratification de la Convention d'Ottawa, nous nous attelons à mettre en place les mécanismes internes devant suivre et assurer la mise en œuvre de cet instrument.

Il a déjà été initié un processus de mise en place d'un organe national qui aura pour tâche de concevoir les textes législatifs et réglementaires nécessaires à l'adaptation de notre droit interne aux dispositions de la Convention, de dégager des plans d'ensemble et d'identifier les actions permettant de répondre aux obligations qui y sont prévues.

Cet organe regroupera tous les secteurs concernés tels que le Ministère de la Santé, de la Solidarité nationale, des Anciens Moudjahiddine (les anciens combattants), des Affaires Etrangères, de l'Intérieur, de la Défense Nationale ...

Le travail de cette instance se basera assurément sur le travail déjà entrepris par les différentes structures nationales qui ont acquis, depuis l'indépendance, une grande expérience dans ce domaine.

*Monsieur le Président,*

Les personnes chargées d'élaborer la Convention d'Ottawa ont accordé, à juste titre, une attention particulière aux chapitres consacrés à la coopération et à l'assistance.

Ces dispositifs doivent être mis à profit pour développer les possibilités de coopération entre les Etats parties. Ceci constitue l'esprit même de la Convention.

Ce texte offre de grandes opportunités en matière d'assistance sur les principaux chapitres qui le compose et qu'il nous faut pleinement exploiter si l'on veut lui donner toute son importance et toute sa portée.

De plus la Conférence d'examen de la Convention prévue en 2004 doit pouvoir constituer une occasion, pour nous, de procéder à une évaluation sans complaisance de la Convention afin de combler les éventuelles lacunes et renforcer les dispositions déjà contenues.

Cet exercice doit bénéficier de l'attention de toutes les parties et se faire dans un esprit de coopération et de transparence tenant compte des préoccupations de l'ensemble des Etats parties.

De manière générale, nous restons persuadés que seule la voie du multilatéralisme est à même d'offrir un cadre adéquat et crédible permettant à nos sociétés de débattre des questions liées au désarmement et à prendre les engagements nécessaires en vue d'un monde ~~plus sûr~~ *où l'on se sentirait plus en sécurité.*

*Monsieur le Président,*

Je voudrais conclure mon intervention en rendant un hommage particulier au Centre International de Déminage de Genève pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue d'assurer une bonne mise en œuvre de la Convention d'Ottawa.

Je souhaiterais également remercier le Comité international de la Croix Rouge pour la contribution qu'il ne manque jamais d'apporter à nos travaux.

*bien voulu accueillie cette Assemblée*  
 Mes remerciements iront également aux autorités suisses pour ~~leur~~ *leur* engagement sans condition à l'endroit de la Convention d'Ottawa. Je voudrais réitérer, ici, au nom de ma délégation toute notre satisfaction de voir la Suisse devenir le 190<sup>ième</sup> Etat membre des Nations Unies.

Je vous remercie.